

## MISE À JOUR QUESTIONS UE

AVRIL 2022



### OPPORTUNITÉS DE DIALOGUE

#### **La FIVA répond à la consultation de l'UE sur la réparation et la réutilisation des produits.**

En avril, la FIVA a contribué à une consultation sur la possibilité de légiférer en matière de réparation et de réutilisation des produits, dans le but d'encourager tant la réparation que la réutilisation des produits. Dans sa contribution, la FIVA a expliqué :

- sa définition d'un véhicule historique ;
- tous les véhicules historiques sont aujourd'hui en circulation, car ils ont été entretenus tout au long de leur vie ;
- la fin de vie du véhicule n'est pas envisagée, car l'objectif du propriétaire consiste à préserver le véhicule à perpétuité ;
- tous les propriétaires mettent dès lors un mode de consommation durable en œuvre.

Les conclusions de la contribution notent que la préservation et l'utilisation occasionnelle de véhicules historiques sur la voie publique offrent un musée gratuit du patrimoine automobile, tout en incarnant simultanément le concept de « réparation et réutilisation ».

#### **La FIVA répond à la consultation sur le plomb de l'Agence européenne des produits chimiques**

En avril, la FIVA a répondu à une consultation de l'Agence européenne des produits chimiques proposant d'inclure le plomb dans la liste d'autorisation REACH, laquelle, si adoptée, signifierait que l'autorisation (qui est coûteuse et chronophage) serait nécessaire en vue de commercialiser et d'utiliser du plomb dans des produits.

Dans sa contribution, la FIVA a demandé que l'utilisation du plomb dans le cadre de la propriété, de l'entretien et de la restauration de véhicules historiques, soit autorisée si l'ECHA et l'UE décident d'inclure le plomb dans la liste d'autorisation REACH. La FIVA a expliqué sa position en soulignant que :

- l'utilisation du plomb est nécessaire pour préserver l'authenticité d'un véhicule historique et pour conserver les compétences essentielles, nécessaires à la réparation et à l'entretien du patrimoine automobile.

- L'entretien et la restauration sont principalement effectués par de petites et moyennes entreprises – dont la majorité ne disposera pas des ressources administratives et/ou financières suffisantes pour entreprendre le processus d'autorisation.
- L'utilisation du plomb est la plus courante pour les véhicules historiques dans le cadre de la réparation et de la restauration historique et authentique de la carrosserie, des systèmes de refroidissement et des installations électriques et électroniques. Substituer le plomb par d'autres substances aurait un impact sur l'authenticité et la qualité de la réparation/restauration.
- Une exemption autorisant le maintien de l'utilisation du plomb pour la réparation et la restauration des véhicules historiques est appropriée, afin d'éviter l'impact disproportionné sur des milliers de petites et moyennes entreprises en Europe, chargées de l'entretien au sein du mouvement des véhicules historiques, et de garantir que notre patrimoine automobile est préservé afin que les générations futures puissent en profiter.

- 00 -

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (Président), Sébastien Berthebaud, Giuseppe Dell'Aversano, Wolfgang Eckel, Carla Fiocchi, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářík, Bob Owen, Bert Pronk, Kurt Sjoberg et Andrew Turner d'EPPA qui travaille avec la Commission.